



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 26 OCTOBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 26<sup>e</sup> jour du mois d'**OCTOBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 26.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2.0**

**2015-10-7518**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2015-10-7519**

**Installation d'un personnage dans le cadre du projet de la « Voie des pionniers » (3.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé, aux termes de la résolution 2015-07-7399, la participation de la Ville au projet « Voie des pionniers » pour la création d'un jardin ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière en ce sens auprès du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite maintenant installer un personnage (incluant une bande audio, la réalisation d'un monolithe avec du texte et l'aménagement de l'espace réservé au personnage) dans le jardin à être réalisé dans le cadre du projet « Voie des pionniers » et que le coût d'un tel personnage est de 18 000 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière requise par la Ville pour sa participation au projet, advenant une réponse positive du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog, est de 10 165 \$, taxes en sus;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 26 OCTOBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Et appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog pour l'ajout d'un personnage au jardin à être réalisé dans le cadre du projet de la « Voie des pionniers ».

**QUE** le conseil autorise l'ajout d'un personnage au jardin à être aménagé dans le cadre du projet « Voie des pionniers », et ce jusqu'à concurrence d'un montant de **10 165 \$**, taxes en sus. Cependant, l'autorisation de cette dépense est conditionnelle à une contribution financière minimale de **7 835 \$** du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog pour ce projet. La dépense autorisée est à prévoir au budget 2016.

**ADOPTÉE**

4.0

**VARIA (4.0)**

5.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.0

2015-10-7520

**LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 47.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**M. Philippe Dutil,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Jessica Tanguay,  
Greffière par intérim**